Cahiers Africains de Rhétorique

ISSN 2790-6108 | E-ISSN 2790-6116

AVIS DE LICENCE / LICENCE NOTICE

Version accompagnée de cet avis : 3 octobre 2026

CC BY-NC-ND 4.0

Attribution - Pas d'utilisation commerciale - Pas de modification

Avec l'autorisation déclarée par la revue au nom des titulaires des droits, cette version est proposée sous la licence Creative Commons Attribution-NonCommercial-NoDerivatives 4.0 International.

Vous pouvez partager le document, sans usage commercial, en citant les auteurs et la revue, en indiquant la source et en fournissant un lien vers la licence. Cette licence ne permet pas de diffuser une version modifiée du document.

Les autorisations valablement accordées lors des diffusions antérieures, notamment sous CC BY-NC 4.0, restent applicables et ne sont pas retirées par cet avis. Les mentions antérieures figurant dans les pages originales ci-après sont conservées à titre historique.

Les auteurs conservent leurs droits. Le contenu scientifique et la pagination des pages originales sont intégralement préservés.

ENGLISH

With the journal's stated authorization from the rights holders, this version is offered under CC BY-NC-ND 4.0. You may share it for noncommercial purposes, crediting the authors and journal and linking to the licence. Distribution of modified versions is not permitted under this licence.

Permissions already validly granted for earlier distributions, including under CC BY-NC 4.0, remain in force. This notice does not revoke them. Earlier licence statements in the following original pages are retained as historical information. The original scientific content and printed pagination are preserved.

Texte de la licence / Licence terms

https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/

ISSN : 2790-6108, **EISSN :** 2790-6116
Cahiers Africains de Rhétorique (Fr), African Rhetoric Notebooks (An), Vol 4, N°2-2025, pp.425-436

Parole et rumeur, un règne sans équivoque dans nos sociétés

Konan Amoin Laure[1]
Spécialiste en poésie africaine
kamoinlaure@gmail.com
https://orcid.org/0009-0008-7430-8549

Reçu : 03/07/2025, Accepté : 12/11/2025, Publié : 30/12/2025

Financement : Aucun financement n'a été reçu pour la réalisation de cette étude.
Conflit d'intérêts : L'auteur ne signale aucun conflit d'intérêts.
Anti-plagiat : cet article a un taux de 2 % vérifié par **Plagiarism Chercher X.**

Résumé : La parole et la rumeur sont deux réalités inhérentes à la vie des humains. Aussi, leur présence au sein de nos communautés n'est pas sans conséquences. Nous faisons le triste constat de ce que, si insidieusement exploitées, elles sont devenues de véritables bourreaux pour la société et ses composants. Ainsi, la présente communication traite particulièrement de leur rôle dans nos sociétés. Elle se charge en effet, de mettre à nu les enjeux que celles-ci drainent sous les actes communicatifs interhumains. Par ailleurs, le recours aux travaux des sciences humaines tels, la sociologie et la philosophie, nous permet de les révéler au monde, comme des forces incontournables auxquelles il faudra faire attention dans nos rapports communicatifs ; car en même temps qu'elles sont agies par les humains pour informer ou manipuler, elles agissent elles aussi en impactant la vie de ces derniers.

Mots clés : Informer, Pouvoir, Influence, Emotion, Manipulation

Speech and rumor, an unequivocal reign in our societies

Summary : Speech and rumor are two realities inherent in human's life. Also, their presence within our communities is not without drawbacks. Indeed, we make the sad observation that their vocations and qualities are so insidiously exploited, that they have become real executioners for society and its components. Thus, this communication, particularly deals with their role in our societies. In addition, it is responsible for exposing the challenges that they have in inter-human communicative acts. Besides, when resorting to human sciences, such as sociology, and philosophy, helps us to reveal them to the world as essential forces to which we will have to pay attention in our communicative reports ; because at the sametime that they are used by humans to inform or manipulate, their act in turn by impacting the life of these.

Keywords : Inform, Power, Influence, Communication, Emotion, Handling

---

[1]**Comment citer cet article :** Konan A. L., (2025), « Parole et rumeur, un règne sans équivoque dans nos sociétés », Cahiers Africains de Rhétorique, Vol 4, n°2, pp.425-436

La politique de libre accès sous licence *Attrition-Non Commercial 4.0 International*

ISSN : 2790-6108, **EISSN :** 2790-6116
Cahiers Africains de Rhétorique (Fr), African Rhetoric Notebooks (An), Vol 4, N°2-2025, pp.425-436

Introduction

Selon les anthropologues Maggie Tallerman et Robert Foley, la parole est née d'un gène appelé FOXP2, commun à tous les primates. Mais la mutation de ce gène chez l'homme est à l'origine de la production syntaxique que l'on lui connait depuis des milliers de siècles. En tant qu'outil de communication très sollicitée par les humains, la parole fait l'objet de nombreuses réflexions, de même que la rumeur, qui en est une conséquence. Si usitées et bien souvent instrumentalisées par les hommes, elles ont fini par les assujettir eux-mêmes, appelés à essuyer constamment leurs dégâts. Ce qui explique ce regard accusateur qui leur est porté face aux circonstances désastreuses qu'elles causent. En effet, nous le voyons bien, nos communautés en sont désespérément impactées. Comment en sommes-nous arrivés là ? Quelle appréhension avons-nous réellement de la parole et de la rumeur ? Comment ces outils de communication ordinaires sont-ils devenus des bourreaux pour l'homme lui-même ? Quels sont les enjeux liés à leur utilisation? La problématique qui se pose ici, porte sur le rôle de la parole et de la rumeur dans nos sociétés. Ainsi, ces travaux visent deux objectifs : montrer d'une part, l'importance de ces deux entités dans la vie des humains ; et d'autre part, souligner l'ampleur de leurs effets dans nos communautés en quête de repère. Notre analyse part du postulat selon lequel la parole et la rumeur sont des réalités sociales très actives et redoutées au sein de nos sociétés. Elle se fera donc en trois axes : d'abord, nous aurons une approche notionnelle des termes « parole » et « rumeur » pour une meilleure appropriation de ces notions ; ensuite nous traiterons de la légitimité de leur règne dans la vie des humains ; et enfin, nous relèverons les enjeux liés à leur utilisation. Aussi, nous aurons recours aux théories des sciences humaines telles que la psychologie et la philosophie ; principalement la théorie de la performativité de l'américain John Austin et la rhétorique d'Aristote, pour souligner la puissance de l'acte parolier sur l'homme et son environnement en général.

1. Approche notionnelle des termes « Parole » et « Rumeur »

Bien plus qu'un support de communication, la parole est un matériau du langage humain. L'homme l'a découverte en lui et la pratique depuis toujours. Aussi, la rumeur qui en est une variante ne pourrait en être dissociée, d'autant qu'elle est elle-même une parole, un propos ; d'où les objectifs et la cible qu'elles ont en commun. Cependant l'objectif de ces travaux, visant à relever l'action de ces deux outils du langage, nous contraint à les analyser distinctement. Découvrons ici, leurs caractéristiques.

1.1. Qu'est-ce que la parole ?

Du grec ancien « parabolè », qui signifie « comparaison, illustration » le terme « parole » renvoie à un effort de concrétisation de la pensée. Selon Azou (2013 ; p1496), il désigne « la faculté d'exprimer sa pensée par un langage articulé ».Cet acte renferme deux typologies selon le support d'exécution : l'oral et l'écrit. Ce double contexte, donne lieu à de multiples approches liées aux écoles littéraires et domaines disciplinaires. Sous la forme orale, qui est la plus usitée, la parole est le support concret de la langue acquise en société. Elle est, à ce titre, l'apanage de tout être humain (lettré ou non), qui en a les aptitudes (une voix et une langue). La forme scripturale, elle, constitue l'objet d'étude des linguistes et grammairiens. Elle est définie par D.Delas et J.Filliolet (1973, p27) comme « un système de fonctionnement linguistiquement indépendant » ; la distinguant ainsi de la langue, qui, elle, est collective et liée à un peuple. La parole est donc un énoncé personnel chargé de sens.

La politique de libre accès sous licence *Attrition-Non Commercial 4.0 International*

ISSN : 2790-6108, **EISSN :** 2790-6116
Cahiers Africains de Rhétorique (Fr), African Rhetoric Notebooks (An), Vol 4, N°2-2025, pp.425-436

Dans le cadre philosophique, Aristote (1) (1936, p31) définit la parole comme « l'expression de la pensée subjective de chacun ». Pour lui, elle s'acquière par apprentissage et s'exécute à travers des symboles qu'il spécifie en ces termes: « les sons émis par la voix sont des symboles de l'état de l'âme et les mots écrits sont les symboles des mots émis par la voix » (idem). Il révèle dès lors la subjectivité de la parole, destinée à autrui, pour lui transmettre émotions et opinions. Dans le cadre religieux, et particulièrement chrétien, le terme «parole », en hébreu « Dabar », est une réalité divine qui renvoie à *un mouvement vers l'avant*. (Encyclopédie catholique : 2009, P153). La croyance hébreu la conçoit donc comme un don de Dieu et le début de la création du monde. Qu'en est-il de la rumeur ?

1.2. Qu'entendre par « rumeur » ?

Selon Auzou (2013, 1781), la rumeur est « un bruit assourdi, confus, de voix, de sons variés, de chocs ». Elle est également un moyen de transmission d'informations infondées ou exagérées, se déformant à mesure qu'elles sont véhiculées de bouche à oreilles, ou indirectement, par les réseaux sociaux. En pratique, la rumeur est assimilable à un phénomène incontrôlable qui, vite, s'empare d'une agglomération et l'envahit d'émotions. Concernant les origines de ce phénomène, P. Scharnitzky (2007, p35-48) fait l'analyse suivante à partir des résultats d'une enquête menée par le psychologue Robert Knapp:

> « Sur plus d'un millier de rumeurs différentes recensées, plus de 66% véhiculent des contenus liés à l'agression et à la haine entre les gens et entre les groupes sociaux, 25% concernent des informations qui véhiculent la peur et l'angoisse ; et seulement 2% renvoient à des désirs. Autrement dit, la quasi-totalité des rumeurs véhiculent des croyances négatives et anxiogènes. »

Ces travaux montrent donc que les rumeurs sont en général, liées à la vie des individus, à qui elles portent atteinte. Mais certaines sont plutôt rattachées aux uses et coutumes, aux phénomènes du moment (les guerres, attentats, gestions étatiques, etc.), aux pensées, croyances, mythes, légendes et à l'histoire, qu'elles déforment à leur guise. La rumeur est par conséquent, un fait de société et ne risque jamais d'en être extirpée. Cependant, ses fonctions sociales n'empêchent pas, qu'on lui porte un regard péjoratif ; parce quelle s'avère parfois dérangeante, anxiogène et terrifiante. En témoignent les exemples suivants: "les krobou sont un peuple descendu du ciel par une chaîne" (source : rezoivoire.net). "Chez les Dogon du Mali, les *nommo,* serpents-pythons vénérés par le peuple, peuvent prendre la forme humaine et faire périr ceux qui ne les adorent pas." (selon Jacky Bouju (1997)). L'analyse de ces énoncés dits rumeurs donne donc les typologies suivantes:

- La propagande : faits issus des croyances ; par conséquent sans fondement.
- Le canular : mystification humoristique visant à ridiculiser celui qui en est la cible.
- Les fake-news : fausses informations diffusées en masse dans les média pour nuire.
- Les idées reçues : idées toutes faites, transmises de générations à générations.
- La théorie du complot : coups montés de toutes pièces pour nuire à autrui.
- Les préjugés : opinions généralement reçues et adoptées sans critique.

La multiplicité de ces formes est le signe de l'omniprésence de ces énoncés dans la vie des hommes. Aussi, interrogeons leur essence pour mieux comprendre cette prépondérance.

2. Parole et rumeur : de la légitimité d'un règne à l'assujettissement des humains

En tant qu'outils du langage, la parole et la rumeur sont des moyens d'échange propres aux humains. Ceux-ci s'en servent au quotidien au point d'en être très dépendants. Par la présente

La politique de libre accès sous licence *Attrition-Non Commercial 4.0 International*

analyse, nous voulons démontrer l'impact de ces actes langagiers sur les humains, en scrutant les implications de leur immanence et de leur pragmatisme.

2.1. L'immanence de la parole et de la rumeur, un facteur de domination de l'homme

La bible, dans le livre de la genèse, nous dit que Dieu a créé le monde par sa parole, juste en disant : « Que la lumière soit ! » ; « faisons l'homme à notre image selon notre ressemblance ». (2011, chp1, 3 ; 26, p8.). Ce qui sous-entend que la parole est antérieure à l'homme ; qu'il l'a reçue et qu'il en fait usage instinctivement. En effet, créé à l'image et à la ressemblance de Dieu (source de la parole), il ne pouvait en être autrement pour l'homme. La parole est un matériau constitutif de son être. En faire usage est donc, plus une contrainte existentielle qu'un privilège ; et ceux qui n'en ont pas la capacité, sont dits handicapés. Bertrand Buffon (2002, p.19) souligne ce lien congénital en ces termes:

> « Les mots font partie de nous plus que les nerfs mais ils nous viennent du dehors ; le langage est commun à tous mais c'est par lui que nous exprimons le plus intimes de notre être ; nous en disposons, mais il s'impose à nous ; nous sommes prisonnier du langage, mais c'est l'agent suprême de notre liberté. Cette immanence de la parole est absolue. Nous ne pouvons nous en défaire et pour cause, la parole est constitutive de l'être humain. Vouloir la quitter c'est vouloir prendre congé de nous-mêmes.»

Buffon traduit ici, le lien absolu de l'homme avec la parole. Affiliée à ses organes vocaux, il se doit de l'intégrer à son être et de l'assumer entièrement. C'est également le cas de la rumeur qui en est un fruit. Celle-ci, par son omniprésence, alimente ses pensées, croyances et uses. Quant à son fonctionnement, les psychologues américains Gordon W. Allport et L.J. Postman (1947, p. 170) l'ont révélée au monde comme une modalité d'interaction de la sociabilité ; c'est-à-dire, une nécessité d'alimenter les rapports sociaux. Selon l'analyse de l'usage que la société en fait, ils la présentent d'une part, comme un mécanisme collectif de « transfert d'agressivité » ; et d'autre part, comme la projection d'une « angoisse collective ». Cette approche fait d'elle la résultante d'un état psychoaffectif collectif, ou une parade du corps social, face à une situation anomique. Celle-ci participe en outre de l'entretien des communautés au niveau psychoaffectif, en leur servant tantôt d'outil didactique (pour installer des pré-requis sociaux, valoriser et protéger les individus face aux pièges de la société en mutation); tantôt de moyen commercial (pour attirer la clientèle) ou d'arme (pour se défendre, détruire ou attaquer) ; d'où les multiples sollicitations dont elle fait l'objet. Ainsi ces fonctions sociales sont inéluctablement les causes de la légitimité de son règne dans la société.

En définitive, la parole et la rumeur n'ont de sens que dans une société humaine en interaction. Mais comment comprendre la domination qu'elles ont sur l'homme ? Abordons la question avec John Austin à partir de sa théorie de la performativité.

2.2. Parole et rumeur, des opérateurs performatifs ?

Ce passage traite des effets implicites de la parole et de la rumeur sur l'homme et sa société. En effet, traiter celles-ci d'opérateurs performatifs revient à les voir telles des sources d'actions ou d'expressions d'émotions. D'ailleurs, l'adjectif « performatif » est lié au substantif « performativité », qui est un concept philosophique révélé au monde littéraire par le philosophe-linguiste, John L. Austin (1911-1960). Ce dernier le définit par le fait, pour un signe linguistique (énoncé, phrase, verbe), de réaliser lui-même ou faire faire, ce qu'il énonce. Ce signe est alors dit : « performatif ». S'appuyant sur l'œuvre de John R. Searle, intitulée « How to do things with words » (1969), (traduit en français par : « Quand dire, c'est faire » (1972), il pose la question en termes de : « actes du discours » ou « actes du langage » ; c'est-à-dire un discours qui suscite l'action. Il propose donc de considérer le langage dans son contexte d'énonciation. Ce qui importe, pour lui, c'est :

La politique de libre accès sous licence *Attrition-Non Commercial 4.0 International*

ISSN : 2790-6108, **EISSN :** 2790-6116
Cahiers Africains de Rhétorique (Fr), African Rhetoric Notebooks (An), Vol 4, N°2-2025, pp.425-436

l'énonciation ; l'adoption d'ensemble de comportements, et règles, qui conditionnent la production et la transmission de la parole. Il subdivise donc les énoncés en trois grandes catégories: la première, les locutions ordinaires, qui présentent de simples signes, renvoyant à des signifiés. Par exemple « il fait chaud. », « la chaussée est glissante », « je chante »… Celles-ci consistent à « dire quelque chose » tout simplement. La seconde catégorie est l'acte d'*illocution*. Elle consiste à indiquer à l'interlocuteur, comment elle doit être reçue. elle est manifeste dans les notions grammaticales telles l'impératif, le subjonctif (etc.), accomplissant, selon la situation, un ordre, une menace, une requête, un vœu …Ainsi Austin considère que chaque discours fonctionne comme un acte particulier (ordre, promesse, question, etc.). Dès lors, nous pouvons dire que l'énoncé « viens ici ! » possède une force illocutoire d'ordre ; car il suggère une réaction. La dernière catégorie est l'acte de *perlocution,* qui constitue l'effectivité de l'exécution d'un acte illocutoire. Il se meut en effet, en « pragmatique de la parole » et caractérise certains effets ou conséquences liées à une parole produite. Il s'agit par exemple des mots d'ordre de grève, ou le cas d'une alerte : « au secours !», « au feu ! »…qui voient dans l'immédiat le résultat ou la conséquence de l'acte énonciatif. J. Austin met justement en exergue cet aspect pragmatique de la parole pour attirer l'attention sur l'usage que l'on en fait en temps qu'outil d'influence sur le monde et sur l'homme lui-même. Il oppose en réalité, la parole constative (qui dit et est sans influence particulière sur le monde), à la parole performative (qui fait réaliser ce qu'elle dit en disant) ; cette dernière conduit à des résultats observables en actes (physiques ou paroliers). Elle se concrétise alors dans les verbes d'action tels que : conseiller, décider, promettre, qui induisent une action ou une réaction. Austin pose cependant un préalable : la performativité du discours est liée à la qualité du locuteur. Seul le locuteur influent ou légitime (leader d'opinion, juge, président…) donne une telle force à l'énoncé. Mais dans le cas de la rumeur, cette réalité n'est nullement valable. Elle reste omnipotente.

Le choix de cette théorie est consécutif aux situations que nous observons en général à la suite d'actes paroliers divers. Nous voulons ainsi montrer la capacité de la parole et de la rumeur à contrôler l'homme et son environnement sociétal, en influençant ses pensées et attitudes. Voici de façon spécifique leur capacité actancielle et psychologique sur l'homme.

2.2.1. Le puissance de la parole

Charles M. Périgord disait « tant que tu n'as pas parlé, la parole est en ton pouvoir, mais échappée de ta bouche, elle te tient en son pouvoir». Cette affirmation montre que la parole a un pouvoir absolu sur l'homme (locuteur ou interlocuteur). Énoncée ou pas, elle impose donc une attitude à chacun, appelé à agir ou à réagir. Austin a montré que la parole a indéniablement un pouvoir sur l'homme et Aristote le soutient en donnant une autre analyse. En effet, dans ses œuvres *Politique(1)* (IV^{e} siècle av. J. C.) et *La rhétorique (2)* (idem), il aborde la question, d'abord en tant que système de gestion du peuple par la parole ; et ensuite en tant qu'art. Pour lui, les différentes attitudes qu'induit la parole ne concernent pas que l'interlocuteur. Celle-ci influence également le locuteur ; d'où des effets différents sur ces deux adeptes. Ce que nous explorons dans ce qui suit.

2.2.1.1. Les effets de la parole sur le locuteur

Dans *La Rhétorique* (V2 :1870, p1), Aristote traite la parole du locuteur comme l'art de la persuasion. Selon lui, celle-ci s'appuie sur trois outils: l'éthos, le logos et le pathos. L'éthos est axé sur la crédibilité de l'orateur, c'est-à-dire sa moralité, sa fiabilité. C'est l'image qu'il donne de lui-même pour se faire écouter. Cette dernière doit susciter l'intérêt et la confiance. Le logos, lui, repose sur la raison, la cohérence et la logique de l'argumentation pour convaincre l'interlocuteur. Il nécessite donc la connaissance et la maîtrise du sujet évoqué. Le pathos quant à lui, est axé sur les

La politique de libre accès sous licence *Attrition-Non Commercial 4.0 International*

émotions suscitées chez l'interlocuteur. Son but est de toucher la sensibilité de celui-ci. Tout ceci est préoccupant pour le locuteur, qui envisage réussir sa communication. Il est ainsi soumis à ces différentes contraintes logées dans ces accessoires de la communication. Tout ceci montre bien qu'il n'est pas aisé pour le locuteur de prendre la parole, d'autant plus que cet acte passe par des influences psychoaffectives chez lui, selon qu'il maîtrise ou pas ces trois outils. La parole a donc cette capacité d'influer ses émotions et attitudes, le rendant : amer, triste, euphorique, gauche, etc. Qu'en est-il de l'interlocuteur qui reçoit cette parole ?

2.2.1.2. L'emprise de la parole sur l'interlocuteur

Nous analysons ici les effets de la parole sur la société et spécifiquement sur les individus qui la composent. En effet, lorsqu'elle est émise, la parole vise un but chez l'interlocuteur. A ce titre, elle est un outil utilisé par le locuteur pour atteindre ce but. Aristote dans *Politique* (1803 ; 114), distingue à propos, trois pouvoirs exercés par la parole. Ce sont : les pouvoirs délibératif, judiciaire et démonstratif ou épidictique. Ces distinctions selon lui, répondent à différents règnes que détient la parole. Le premier (le pouvoir délibératif), sert aux échanges (discussions, confrontation et dispute). Il met en relief les pensées des interlocuteurs sur des sujets donnés. Il faut dire que les individus dans la société l'expérimentent au quotidien pour : s'informer ; s'expliquer, discuter, convaincre....Quant au pouvoir judiciaire de la parole, il est exercé lors des procès, dans les formulations de verdicts, d'ordres et de lois. Cette parole, impartiale et radicale, est celle du juge. Elle est donc redoutée et exige une exécution. Elle incarne la force des autorités ou celle de Dieu. Juridiquement instituée, le peuple lui est soumis et coopératif. Cependant, cette parole ne répond pas toujours aux attentes de l'interlocuteur. Elle peut s'avérer cruelle et être source de douleur, de colère et de dégoût. La parole au pouvoir démonstratif, elle, mesure sa capacité à faire étalage d'éloges ou de défauts. Elle est sous les énoncés qui épatent à travers des attributs rhétoriques ; capables d'influencer et de manipuler l'opinion d'un tiers interlocuteur. Elles exercent ainsi sur lui un pouvoir émotionnel, l'emmenant à adopter une posture d'adhérent ou d'opposant. Une telle parole transforme l'interlocuteur, voire la société en entier. Tel fut l'effet des paroles de Charles Blé Goudé, alors secrétaire général du COJEP (conseil pour la justice l'égalité et la paix) en 2004, pendant la crise sociopolitique en Côte d'Ivoire, lorsqu'il affirma : « Ivoiriens, l'heure est grave. Si vous dormez réveillez-vous, si vous manger, déposez vos cuillères. (…).Tous à l'aéroport, au 43eBima… venez libérer l'aéroport…». (fr.m.wikipedia.org). Ces propos ont suffi pour que des milliers de patriotes envahissent les rues d'Abidjan pour manifester. Ce type d'énoncé (injonctif et émotionnel) est aussi l'apanage des cyber-activistes (dits *influenceurs*). Sous ses caractères multiformes (menace, mensonge, pitié, vérités crues, horreur), la parole peut pousser l'interlocuteur à des sentiments divers (compassion, peur, fureur, mépris) ou à l'action (moquerie, violence, assistance), même des crises psychoaffectives (déception, désirs meurtriers ou suicidaire). Ces réalités participent bien de la performativité de la parole, vue comme une force incontrôlable. Elle apparait par conséquent comme un mystère, un maître et un bourreau. Que dire de la rumeur ?

2.2.2. La capacité actancielle de la rumeur dans la société

La rumeur, de façon implicite, est un pendant de la parole et du langage. Ainsi, joue-t-elle de son influente dans les systèmes communicatifs humains. En effet, les sociologues à l'image de P. Aldrin, l'ont abordée sous deux angles. Ils ont d'abord relevé le caractère subversif de son pouvoir, qui se présente comme un véritable poison dans la société. Ensuite, ils ont analysé son aspect paradoxal, en tant que "contre-pouvoir" : brisant les frontières législatives et déstabilisant les acteurs du pouvoir, presqu'impunément, d'autant qu'elle ne présente ni, auteur ni coupable précis à

La politique de libre accès sous licence *Attrition-Non Commercial 4.0 International*

appréhender. Ainsi, la rumeur est un mal pernicieux qui sévit dans nos sociétés. En tant qu'outil performatif, elle cause, de multiples dégâts sociaux, aussitôt propagée. Ses différentes actions sur les individus sont de l'ordre de la désinformation ou mal-information, aux crises psychoaffectives. Tel est le cas des informations colportées, en versions multiples, lors des crises sociaux, créant confusion et anxiété au sein de la société. Au niveau éthique, la rumeur est d'aucune pudeur. C'est le premier instrument réputé dans la ruine des réputations (d'un individu, d'une entreprise, d'une marque commerciale, etc.). Rappelons-nous les allégations sur certaines célébrités (telles que Drogba Didier, Poutine, Macron…), des produits commerciaux (coca-cola, Adidas, Google…), des peuples (les guérés, mossis, arabes…), présentés comme exotiques ou dangereux. Quant à la divulgation, les réseaux sociaux se chargent d'en être de véritables vecteurs. En outre, elle peut se constituer en source de divisions au sein de la société ; tant elle discrédite la réalité par de mauvais ou faux témoignages. Au plan psychologique, elle suscite des émotions et sentiments forts (individuels et collectifs), tels que: l'inquiétude, la panique, l'horreur, la haine, etc. Ainsi, plus qu'un torrent, elle peut très vite dévaster: réputation, richesse, notoriété, quiétude, etc.

En définitive, la parole et la rumeur sont des réalités capables de nuire aux hommes. Cependant, ils en ont toujours recours. Que cache cet attachement ?

3. Des enjeux liés à l'utilisation de la parole et de la rumeur dans nos sociétés

Comme démonté plus haut, la parole et la rumeur ont des méfaits sur la société. Cependant elles sont toujours sollicitées. Pour comprendre ce fait, nous analyserons le rapport entre l'homme et ces deux entités à quatre niveaux : politique, judiciaire, social et religieux.

3.1. Au niveau politique

La politique est en général tout ce qui est en rapport avec l'organisation des affaires de l'État. Aussi, la gestion des structures étatiques, exige-t-elle une stratégie communicative contrôlée vis-à-vis du peuple. Devant cet auditoire le politique adopte donc un type de langage ou parole. Celui-ci est, par ailleurs vilipendé par les philosophes, qui le trouvent fallacieux et manipulateur. La manipulation est en effet, un terme assez fort, mais elle épouse le cadre sémantique et l'effet produit dans ce contexte. C'est d'ailleurs dans ce sens que P. Breton ((2)2020, p 24) la définit en disant qu'elle : « consiste à entrer par effraction dans l'esprit de quelqu'un pour y déposer une opinion ou provoquer un comportement sans que ce quelqu'un sache qu'il y a eu effraction. ». Cette définition cadre justement avec le fait performatif évoqué par Austin un peu plus haut. Mais, ici, elle sous-entend en outre, une intension sournoise, tapie sous ce langage dit politique. C'est pourquoi P. Ricœur (1990, p 161-175), le rattache à la sophistique, une parole pleine d'artifices. Aristote, lui, le traite de délibératif, (V2 :1870, p1), c'est-à-dire orienté vers le peuple, là où il y a contingence, pour argumenter, persuader et faire des promesses. Dans ce contexte, la rumeur, qui est aussi une parole, n'est pas à ignorer. Toutes deux (parole et rumeur) sont dès lors, des outils de propagande. Le politique les utilise, non seulement, pour livrer une meilleure image de lui-même, mais aussi, pour diffuser des informations (sur mesure) et entretenir le peuple, en le tenant à carreau. Il s'en sert également comme moyen de répliques ou de contestations à des allégations, pour démentir ou expliquer des faits. Cette parole manipulée, comme le souligne P. Breton, va jusqu'à créer l'embrouille et la peur collective par le canal des outils de communication étatiques tels que les audio-visuels (spots, téléfilms, débats, journaux…). Ceux-ci sont donc chargés de transformer de façon subtile, l'opinion et le jugement du peuple ; lui donnant une vision tronquée du monde. Rendu ainsi docile et coopératif, il est manipulé sans scrupule.

La politique de libre accès sous licence *Attrition-Non Commercial 4.0 International*

Par ailleurs, parole et rumeur en politique sont surtout des armes. Elles servent à déstabiliser l'adversaire politique par des propos humiliants et diffamatoires. Nous nous rappelons le cas du couple présidentiel Français, Mr et Mme Macron. Selon la rumeur, l'homme serait un homosexuel et la femme, un transsexuel. Une telle rumeur visait à souiller leur réputation. Entre autre emploi, la rumeur est utilisée comme un test. Elle sert à anticiper et contrôler la réaction du peuple, face à une décision impopulaire. Ainsi, si le politique se cache sous l'énoncé rumoral, la rhétorique et les récupérations de réalités telles que : la légitimité politique et militaire, l'autorité et la souveraineté, c'est bien pour satisfaire son égo malveillant ; d'où ses propos fallacieux, autoritaires et antidémocratiques. En effet, la démocratie, qui constitue un cadre privilégié de déploiement de la parole, devrait aider à la bonne gouvernance ; d'autant que les échanges de visions et de compétences sont autant d'atouts qui aident au développement d'un pays. Mais bien au contraire, certains désastres sont nés de cette liberté parolière mal exploitée ; car les individus en abusent en faisant preuve d'indiscipline et d'indiscrétion. Ce qui explique d'ailleurs les travers des cyber-activistes, qui diffusent des ragots et divulguent de nombreux secrets (sur des pays, des autorités, des artistes…).En outre, la rumeur détruit les relations et conduit parfois à des conflits sociopolitiques, comme celui qu'a connu la Côte d'Ivoire en 2002. En effet, la peur et la psychose générale qui régnaient dans le pays à cette époque, étaient l'œuvre des rumeurs. C'était par exemple : l'affaire de l'escadron de la mort qui, parait-il sillonnait les rues pour des enlèvements; les empoisonnements par le canal de la SODECI (Société de distribution de l'eau en Côte d'Ivoire) ; "l'exclusionnisme" insinué et clamé par certaines autorités politiques (etc.). En somme, parole et rumeur en politique, sont vraiment à décrier, tant elles manquent de franchise et d'humanisme. Mais elles sont tout de même usitées. Qu'en est-il de leur recours dans le cadre éthique et juridique ?

3.2. Au niveau éthique et juridique

Dans le cadre juridique, la parole est l'autorité qui impose le respect des lois et pousse les hors-la-loi au changement. Elle prône donc le droit et la justice. Aussi, la notion de justice convoque-t-elle celle de l'éthique ; car, non seulement la parole juridique protège les valeurs morales, civiques et culturelles, mais, elle prône également la sagesse et l'équité. Sa performativité dans ce cadre consiste à faire mettre en place, une attitude responsable et juste face à la loi, au droit et à l'éthique. Ainsi, le juge ou le sage par sa parole, contraint-il chacun à une posture donnée (juste, sage ou condamné). Cette pesanteur conditionne donc la marche de chacun dans la société.

En définitive, sous le caractère juridique, la parole est comme l'épée de Damoclès. Elle sévit à tout moment, même confinée dans des procès-verbaux de justice. Quant à la rumeur dans ce contexte, elle est plutôt péjorative et décriée. C'est pourquoi les auteurs ne l'assument pas souvent et restent anonymes. Cependant, ceux qui la propagent peuvent être jugés. Elle peut de ce fait, conduire en prison ; car par voies d'internet, l'adresse IP permet de remonter jusqu'à la source. Seule la voie orale (de bouche à oreilles) offre des difficultés de traçabilité. Ainsi, la rumeur en tant que délit peut servir de pièce à conviction dans un procès. Par conséquent, bien qu'anonyme à la base, son caractère anomique donne lieu à des poursuites judiciaires. Le potinier court donc le risque d'être condamné, une fois jugé et reconnu coupable des faits qui lui sont reprochés. Ce sont par exemple: l'atteinte à l'ordre public, l'incitation à la violence, la diffamation, l'atteinte à la vie privée, etc. Elle peut également entrainer des désastres tels que : le meurtre, le suicide, la dépression. Même les journalistes, dont la parole est l'outil de travail n'en sont pas exemptés. Des textes de loi sont prévus à cet effet. Il s'agit des articles 367 et 1382 du code pénal ivoirien, qui condamnent et punissent toute allégation ou imputation d'un fait portant atteinte à l'honneur ou à la considération d'une personne. En somme, en dehors la parole, la rumeur cache toujours un projet impopulaire et

La politique de libre accès sous licence *Attrition-Non Commercial 4.0 International*

n'augure rien de légal. Dès lors quel pourrait être le profit que l'on tire de ces deux entités au plan social ?

3.3. Au niveau social

La parole et la rumeur sont des outils de communication. Elles sont dès lors, des moyens de rapprochement des individus, des peuples, des pays ; signe de socialité. C'est d'ailleurs à ce titre que G. Gusdorf (1952 ; p 118) dira *« si je parle, c'est parce que je ne suis pas seul ».* Il souligne ainsi l'une des valeurs de l'homme en tant qu'être social ; car son être ne s'accompli qu'en présence de son alter ego, avec qui il partage : opinions, émotions, passions et affirmation de soi. Ainsi, la parole est un outil d'intégration sociale, d'autant qu'elle rapproche les personnes, les emmenant à tisser des liens (idéologiques, culturels, sentimentaux). En effet, s'il existe dans nos sociétés des associations, des groupes d'amis et des collectifs, c'est bien parce que ces humains regroupés, parlent le même langage et d'une même voix. Du coup, la parole dans sa réalisation pose la question de l'altérité débattue par les philosophes. Pour souligner son importance dans la gestion des rapports entre les humains, nous nous inspirons de J. P. Sartre à partir de son œuvre *L'être et le néant* (1943). Ainsi nous pouvons le paraphraser en disant qu'autrui est cette oreille qui m'écoute, qui me juge ; qui m'aide à m'extérioriser et à me libérer de tout fardeau psychologique par la parole. Les psychanalystes font également de multiples investigations à ce sujet. Selon par exemple, M. Baralle, les échanges avec autrui (patient et traitant) s'avèrent une démarche thérapeutique. Pour Sigmund Freud spécifiquement, cette thérapie est liées aux nombreux problèmes psychiques des humains inconsciemment entretenus sous des nœuds de paroles en souffrance (celles inavouées et cachées dans le subconscient ; d'où les rêves et lapsus). Ainsi, par la technique de la « cure de la parole » le psychanalyste fait advenir cette parole dite en souffrance chez le locuteur (le patient) pour le libérer de ses troubles psychiques, lui assurant ainsi une certaine délivrance. L'homme a donc besoin de s'ouvrir à quelqu'un : cette oreille attentive qui lui offre de l'attention, de l'intérêt.

En définitive, parler à quelqu'un est plus qu'un acte ontologique pour l'homme. Le faisant, il recherche cette oreille disposée qui l'écoute et lui procure assurance et réconfort. Ainsi la parole est un levier d'équilibre psychoaffectif, donc un remède psychologique. Quant à la rumeur, sa performativité dans le cadre social se résume au fait qu'en s'assimilant aux légendes et mythes rependus dans nos sociétés et croyances diverses, elle influence systématiquement les individus et leur environnement social. Cette infiltration lui permet de les soumettre à des attitudes et réflexions automatisées, voire collectives, sous des émotions inopinées. D'une part, elle maintient les populations en trouble : mobilisées, préoccupées, envahies d'émotions et à l'affût des potins. D'autre part, elle fait courir le risque de division entre les individus, tant elle est vicieuse et manipulatrice. Sa capacité à rependre rapidement les scoops et informations diverses, a tendance à maintenir le peuple dans la sous-information ou la désinformation ; voire dans l'ignorance. Mais cela réjouit bien les malveillants au rang des commerciaux, politiciens et cyber-activistes ; pendant que les victimes, ploient sous la fourberie et les agressions affichées dans les critiques et commentaires ça et là. Sous ces actions négatives, ces deux formes de parole ne garantissent pas un bien être absolu aux hommes et à leurs communautés respectives. Découvrons le recours que l'on en fait au niveau religieux ?

3.4. Au niveau religieux

Pour les religions monothéistes telles le christianisme et l'islam, la parole a une puissance divine. Ainsi, selon celles-ci, tout ce que l'on profère peut advenir en signes concrets. Dans la Bible, le livre de la genèse (chapitre 1;27), nous dit que Dieu a créé l'homme à son image, et qu'il lui a conféré sa parole, ce qui sous-entend que, l'homme lui-même est un peu "Dieu" ici-bas. Nous

La politique de libre accès sous licence *Attrition-Non Commercial 4.0 International*

comprenons alors le fait qu'il ait reçu, selon cette même source, le pouvoir de "*dominer la terre*" et de la "*soumettre*" (chapitre 1;28). Nous le voyons bien, l'homme soumet la terre et ses composants par ses actes (créations, coalisions, annexion, fourberies), mais aussi par ses paroles (violences, négoces, langues…). Aussi, le pouvoir parolier de l'homme lui permet-il de : communiquer avec Dieu, de l'invoquer et de l'adorer. Lui, en retour est regardant et prompte à son égard. L'histoire de « Yabès » dans la bible (1chronique 4 :9-10), est un exemple de ce puissant lien parolier entre l'homme et son créateur. En effet la mère de Yabès lui a donné ce nom, signifiant « douleur », par dépit pour les peins qu'elle a endurées lors de sa grossesse. Et l'écriture dit que cet acte parolier a suffi pour inviter effectivement la souffrance dans la vie de son enfant. L'évangéliste Matthieu explique donc ce fait en disant: « Amen je vous le dit en vérité, tout ce que vous aurez lié sur la terre sera lié dans le ciel, et tout ce que vous délierez sur la terre sera délié dans le ciel » (Matthieu 18 ; 18). Saint Matthieu montre ici, l'harmonie parolière et actancielle entre Dieu et l'homme. Il assure que toute parole proférée par l'homme dans la foi, trouve son adhésion en Dieu. Par la parole, l'homme a donc le pouvoir de faire advenir toute chose ici-bas, d'une certaine manière comme Dieu. Il peut alors : bénir, maudire, lier, délier, etc. Le livre des proverbes renchérit en disant : « Les paroles peuvent donner la vie ou la mort. Celui qui aime parler doit en accepter les conséquences. » (Proverbe 18 :20-21). Ce passage souligne la force spirituelle et redoutable de la parole, qu'il ne faut point négliger. Nous retenons dès lors que la parole humaine est aussi spirituellement performative. Elle a, dans ce contexte, une double dimension, en ce sens qu'elle peut générer à la fois le bien et le mal. Ainsi, sollicitée pour prier, bénir et entretenir la foi des fidèles, l'on en a aussi recours pour mener des œuvres redoutables telles que : maudire et mener le combat spirituel. C'est pourquoi il faudra en user avec beaucoup de prudence, de pudeur et de justesse.

Quant à la rumeur, elle joue ici, un rôle très important, du moment où elle touche à la sensibilité des croyants. Son action sur les individus est à deux niveaux : empathique et antipathique. D'abord, lorsqu'elle est conçue sur la base d'informations trouvant l'adhésion de la communauté, elle reste de mémoire et constitue des données religieuses à pérenniser. Tel est le cas dans les mœurs religieuses sur : l'accoutrement des fidèles (le voilage des femmes, le boubou), la manipulation des objets de piété (chapelets, images…), les rites (ablutions, attitudes de prière…) et l'alimentation du croyant (interdiction de consommer de la viande de porc ou celle d'un animal immolé par un non musulman)... Ensuite, lorsqu'elle est porteuse de considérations sectaires ou diffamatoires, celle-ci croise l'antipathie de plusieurs personnes causant des divisions et violences au sein du peuple. L'on a encore en mémoire la réaction des communautés chrétiennes et musulmanes pendant la crise de 2002 en Côte d'Ivoire, lorsque la rumeur a annoncé que des armes de guerre étaient cachées dans des lieux de culte. Il y a en outre, celle selon laquelle le peuple rejetait l'actuel président ivoirien, Alassane Ouattara parce qu'il était musulman. Toutes ces rumeurs ont été la cause de maintes divisions dans le pays (au niveau social, territorial, ethnique, religieux, etc.). Cependant il est à noter que la foi se consolide parfois sur la base des rumeurs. Certains comportements de croyants sont souvent dictés par celles-ci. Ce sont: l'usage de symbole ou objets de piété (les images, les encens) ; les superstitions et gestes dits de malheur, comme, balayer la nuit tombée ou prendre son bain tard dans la nuit. Ces rumeurs à la limite négatrices, créent assez de confusions dans les communautés. C'est assurément pour cette raison que le Coran considère leur usage comme des péchés. Dès lors, il met en garde tous ceux qui s'y adonnent en disant : « ô vous qui avez cru ! Si un pervers vous apporte une nouvelle, voyez bien clair (de crainte) que par inadvertance vous ne portiez atteinte à des gens et que vous regrettiez par la suite ce que vous avez fait » (Coran, 49 ; 6). Juste pour préserver les naïfs et avertir les immoraux des dégâts des rumeurs.

La politique de libre accès sous licence *Attrition-Non Commercial 4.0 International*

Conclusion

Au terme de notre analyse, nous retenons que, de tout ce qui fait l'essence de l'être humain, la parole en est véritablement un maillon essentiel. En effet Dieu l'a mise au cœur de la vie psychomotrice de l'homme et celui-ci l'expérimente sous toutes ses variantes (discours orale, écrit et rumeur). Cependant les travers dont elle fait l'objet sont des sources de difficultés pour ce dernier et pour son environnement social. Aussi, cette étude nous a-t-elle permis de comprendre que malgré les contraintes ontologiques qu'elles représentent et leurs effets abhorrés çà et là dans la société, la parole et la rumeur restent des outils très influents dans presque tous les domaines de la société. En effet, plusieurs travaux leur ont été consacrés et notre contribution dans ces réflexions a porté sur la valeur performative de ces deux entités au sein de la société. Malheureusement, cette force instigatrice dont elles font preuve s'avère très négatrice face au caractère émotionnel de l'homme et à ses ambitions incontrôlables. Il ressort donc de cette étude, la nécessité de reconsidérer ces deux outils de communication, en axant nos investigations sur la mise en place d'une éducation, voire une rééducation à l'utilisation de celles-ci, afin qu'elles soient plus efficientes, plus utiles et au profit de l'homme lui-même, de sa société et du monde entier.

Références bibliographiques

Adam Jean-Michel, *La linguistique textuelle*, 3e édition, Armand Colin, Paris, 2011.

Aldrin Philippe, Sociologie politique des rumeurs, PUF, Paris, 2005.

Aristote,- (1) *Rhétorique d'Aristote*, Tome2, traduite en français par J. Barthélemy Saint-Hilaire, membre de l'institut, Librairie philosophique de Ladrange, Paris, 1870.

- (2) *La politique d'Aristote*, volume 1, traduit du grec par Aristoteles et CharlesMillion, éditions Artaud, N°42, Paris, 1803.

Baralle Michael, *La fonction de la parole en psychanalyse*, www.michaellebaralle.fr

BBC News Afrique (bbc.com) « D'où vient le langage, pourquoi parlons-nous ? ».

Bouju Jacky, « *Nommo, le génie d'eau. Paroles Dogon, Tellem & Nongom* », in OLATS/Afrique virtuelle, 1997.

Breton Philippe.- (1), *Éloge de la parole*, La découverte, Paris, 2007.

-(2), *La parole manipulée*, La découverte poche, Paris, 2000, 2004, 2020.

Buffon Bertrand, *La parole persuasive* (Théorie et pratique de l'argumentation rhétorique), Collection L'interrogation philosophique, PUF, Paris, 2002.

Delas Daniel. et Fillliolet Jacques, *Linguistique et poétique*, Librairie Larousse, Paris, 1973

Gordon A. (The basic psychology of rumor, New York, Russel & Russel, traduction Française : Les bases psychologiques des rumeurs dans Lévy (A), Psychologie sociale. Textes fondamentaux anglais et américains, Tome 1, Paris, Dunod, 1996.

Gusdorf Georges, *La parole*, PUF, Paris, 1952.

La Bible, Parole de vie, édition interconfessionnelle, avec les livres deutérocanoniques, Alliance biblique universelle, Corée, 2011.

Le nouveau Théo, L'encyclopédie catholique pour tous, éditions Mame, Paris, 2009

Maggie T. & Gibson K. R. ; Le manuel d'Oxford sur l'évolution de la langue, Presse Universitaire d'Oxford, 2012.

Ricœur P. « *Langage politique et rhétorique* », Lectures tome1 *Autour du politique*, éditions Seuil, Collection, La couleur des idées, Paris, 1990.

Sartre Jean Paul, *L'être et le néant*, éditions Tel Gallimard, Paris, 1943.

Scharnitzky P. « La fonction sociale de la rumeur » *Migrations société*, 2007/1N°109, p35-48, https://shs.cairn.info.

La politique de libre accès sous licence *Attrition-Non Commercial 4.0 International*

Searle John R., *Speech Acts: An Essay in the Philosophy of Language*, Londres, Cambridge University Press, 1969 (*Les actes de langage. Essai de philosophie du langage,* traduit en français par Hélène Pauchard, Paris, Hermann, coll. «Savoir », 1972).

Note Biographique

Dre Konan Amoin Laure est enseignante de lettres modernes, Titulaire d'un Doctorat en poésie africaine soutenu le 10/05/2023. Université d'origine : l'Université Alassane Ouattara de Bouaké. Domaine de recherche : l'esthétique de la déchirure

© 2022 Cahiers Africains de rhétorique , **Vol 4, n°2, Année 2025**

Copyrights : L'article est la propriété intellectuelle de son ou ses auteur(s). Le droit de première publication est octroyé à la revue.
Informations sous droit d'auteur et Code éthique, consultables sur le site de la revue :
https://www.cahiersafricainsderhetorique.com/index.php/revue/catalog/category/4
https://www.cahiersafricainsderhetorique.com/index.php/revue/catalog/category/6

La politique de libre accès sous licence *Attrition-Non Commercial 4.0 International*